



**Ville  
d'Erstein**

## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

---

#### **Restructuration d'aires de jeux pour la Ville d'Erstein**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
jeudi 29 octobre 2026 à 16:00

**Ville d'Erstein**  
1 Place Hôtel de Ville  
67150 ERSTEIN

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | Restructuration d'aires de jeux pour la Ville d'Erstein |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Procédure adaptée ouverte                               |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Marché public                                           |
|    | <b>Nombre de lots</b>               | 2                                                       |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 120 jours                                               |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire     |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                    |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                    |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Sans                                                    |
|   | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec                                                    |
|  | <b>Durée / Délai</b>                | Défini par lot                                          |
|  | <b>Négociation</b>                  | Avec                                                    |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Visite facultative                                      |

## SOMMAIRE

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                    | 4  |
| 1.1 - Objet.....                                                 | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                    | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                              | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                     | 4  |
| 1.5 - Nomenclature.....                                          | 4  |
| 1.6 - Réalisation de prestations similaires.....                 | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                          | 5  |
| 2.1 - Délai de validité des offres.....                          | 5  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement.....                         | 5  |
| 2.3 - Variantes .....                                            | 5  |
| 2.4 - Développement durable.....                                 | 5  |
| 3 - Les intervenants.....                                        | 5  |
| 3.1 - Contrôle technique .....                                   | 5  |
| 3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs .....  | 5  |
| 4 - Conditions relatives au contrat .....                        | 5  |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....                 | 5  |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... | 5  |
| 5 - Contenu du dossier de consultation .....                     | 5  |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres .....            | 6  |
| 6.1 - Documents à produire .....                                 | 6  |
| 6.2 - Visites sur site .....                                     | 7  |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....               | 7  |
| 7.1 - Transmission électronique .....                            | 7  |
| 7.2 - Transmission sous support papier.....                      | 8  |
| 8 - Examen des candidatures et des offres .....                  | 8  |
| 8.1 - Sélection des candidatures .....                           | 8  |
| 8.2 - Attribution des marchés .....                              | 8  |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation .....                     | 9  |
| 9 - Renseignements complémentaires .....                         | 10 |
| 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....        | 10 |
| 9.2 - Procédures de recours.....                                 | 10 |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :  
Restructuration d'aires de jeux pour la Ville d'Erstein

Lieu(x) d'exécution :  
Aires de jeux de la Maison de la Solidarité et de la Médiathèque  
67150 Erstein

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots :

| Lot(s) | Désignation                                |
|--------|--------------------------------------------|
| 01     | Aire de jeux de la Maison de la Solidarité |
| 02     | Aire de jeux de la Médiathèque             |

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                                        |
|----------------|----------------------------------------------------|
| 43325000-7     | Équipement de parcs et de terrains de jeux         |
| 45112723-9     | Travaux d'aménagement paysager de terrains de jeux |

## 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

La présente consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental détaillées au CCAP.

Les candidats décrivent dans leur mémoire environnemental les mesures qu'ils s'engagent à mettre en œuvre pour satisfaire à ces exigences, notamment en matière de réemploi, de réutilisation, de recyclage, de gestion des déchets, de limitation des nuisances et de prévention des pollutions.

Une offre ne respectant pas les exigences environnementales minimales définies dans les documents de la consultation sera déclarée irrégulière.

Les engagements environnementaux figurant dans l'offre du titulaire pourront être intégrés aux documents contractuels et faire l'objet d'un contrôle pendant l'exécution du marché.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

### 3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont prévus pour cette opération.

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le candidat précise dans son acte d'engagement le délai d'exécution proposé pour chaque lot. Ce délai doit impérativement s'inscrire dans le délai global maximal de 4 mois fixé au CCAP.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                            | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                    | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                      | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non       |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat                                                                                                              | Non       |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet

opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés                                                                                                                                | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes                                                                                                 | Non       |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)                                                                                      | Non       |
| Un mémoire technique détaillant l'organisation du chantier, les moyens humains et matériels mobilisés et la méthodologie d'intervention | Non       |
| Un mémoire environnemental détaillant les mesures mises en œuvre pour satisfaire aux exigences environnementales du marché              |           |
| Le planning d'exécution détaillé d'exécution comprenant notamment les délais d'approvisionnement des équipements proposés               |           |
| Les fiches techniques des équipements, matériaux et prestations proposés                                                                | Non       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est facultative.

Les conditions de visites sont les suivantes :

- Prendre contact auprès de Monsieur BILDSTEIN - Technicien Voirie au 06.43.61.80.42

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
VILLE ERSTEIN - Service technique

1 Place Hôtel de Ville  
67150 ERSTEIN

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :  
Les candidats utiliseront des noms de fichiers courts, explicites et conformes aux pièces attendues, sans caractères spéciaux.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **8 - Examen des candidatures et des offres**

## **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **8.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères pour tous les lots                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Pondération |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Prix des prestations<br>Montant de l'offre la moins-disante / Montant de l'offre analysée) × 60                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 60.0        |
| 2-Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique, des fiches techniques et du planning d'exécution détaillé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 30.0        |
| 2.1 -Méthodologie d'intervention et organisation du chantier :<br>Seront notamment évalués : <ul style="list-style-type: none"> <li>la compréhension du projet ;</li> <li>l'organisation générale du chantier ;</li> <li>les moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations ;</li> <li>les modalités de réalisation des travaux ;</li> <li>les mesures prévues pour assurer la sécurité et la limitation des nuisances ;</li> <li>la cohérence générale de la méthodologie proposée</li> </ul>                                           | 15.0        |
| 2.2-Qualité technique, durabilité et conformité des équipements proposés<br>Seront notamment évalués : <ul style="list-style-type: none"> <li>la conformité aux exigences du CCTP ;</li> <li>la qualité des matériaux proposés ;</li> <li>la robustesse et la durabilité des équipements ;</li> <li>les conditions de garantie ;</li> <li>les modalités d'entretien et de maintenance ;</li> <li>la qualité des solutions techniques proposées.</li> </ul> Cette analyse sera effectuée sur la base des fiches techniques et documents remis par le candidat | 10.0        |
| 2.3-Planning d'exécution et délais d'approvisionnement<br>Seront notamment appréciés : <ul style="list-style-type: none"> <li>la cohérence du planning proposé ;</li> <li>le réalisme du phasage ;</li> <li>les délais d'approvisionnement des équipements ;</li> <li>la capacité à respecter les délais contractuels fixés par le marché</li> </ul>                                                                                                                                                                                                         | 5.0         |
| 3-Performances en matière de protection de l'environnement appréciées au regard du mémoire environnemental                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 10.0        |
| 3.1-Part de matériaux recyclés, recyclables ou issus du réemploi<br>Seront notamment évalués : <ul style="list-style-type: none"> <li>la part des matériaux recyclés ou recyclables ;</li> <li>le recours à des matériaux issus du réemploi ou de la réutilisation ;</li> <li>les mesures favorisant l'économie circulaire ;</li> <li>la cohérence et le caractère vérifiable des engagements proposés</li> </ul>                                                                                                                                            | 5.0         |
| 3.2-Gestion environnementale du chantier<br>Seront notamment évalués : <ul style="list-style-type: none"> <li>les mesures prévues pour le tri et la valorisation des déchets ;</li> <li>les modalités de traçabilité des déchets ;</li> <li>les mesures destinées à limiter les nuisances de chantier ;</li> <li>les dispositions prévues pour prévenir les pollutions accidentelles ;</li> <li>les mesures de préservation de l'environnement immédiat du chantier</li> </ul>                                                                               | 5.0         |

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations avec l'ensemble des candidats.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal Administratif de Strasbourg  
31 Avenue de la paix  
67000 STRASBOURG

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Greffé du Tribunal Administratif  
31 Avenue de la paix  
67000 STRASBOURG

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :  
Tribunal Administratif de Strasbourg  
31 avenue de la Paix  
BP 51038  
67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23  
Télécopie : 03 88 36 44 66  
Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)